

Ordre du jour

Conseil municipal du 10 juillet 2020

Séance 2020-07

18h00

Le Maire a décidé d'admettre dix personnes au maximum dans le public, ce qui remplit la condition de publicité des débats. Le quorum est toujours au tiers, les élus peuvent toujours recevoir deux pouvoirs.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

01 Adoption PV du 02 juillet 2020

02 Élection des délégués pour les élections sénatoriales

Décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

FINANCES LOCALES

03 Plan de financement – Médiathèque – Acquisition documents, informatique

FONCTION PUBLIQUE

04 Diminution horaire hebdo d'un poste

Questions diverses